



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 11/10/2018

**Information sur l'absence d'avis
de la Mission régionale d'autorité environnementale
Projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur les
communes de Lignan-sur-Orb et de Corneilhan (34)
déposé par CS La Fénasse**

Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement

N° Garance : 2018-006580

Par courrier reçu par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement le 27 juillet 2018, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur un projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur les communes de Lignan-sur-Orb et de Corneilhan (34) au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 27 septembre 2018.

